

MAIRIE LES CHÂTELLIERS-NOTRE-DAME
7 rue de l'Église
28120 LES CHÂTELLIERS-NOTRE-DAME
☎ : 02 37 24 55 64

SESSION ORDINAIRE DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020

Convocations adressées le 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept novembre, à vingt-heures heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur GIGOU Pierre.

Étaient présents : M. GIGOU Pierre, M. BIDET Linzé, M. SORTAIS Jean-Marc , M. OCHOA Alain, Mme GONSARD Martine , M. SABOTIER Sébastien, M. THOUMINE Michel, Mme JALLERAT Caroline, M. HAMON Bruno et M. FAULCON Sébastien

Absent excusé : M. KERGROHEN Joël (donnant pouvoir à M. HAMON Bruno)

Secrétaire de séance : Mme GONSARD Martine

I – Approbation du compte-rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du 04 septembre 2020

Le compte-rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du 04 septembre 2020 est approuvé, les membres présents l'ont signé.

II - Décisions modificatives

M. le Maire présente la situation des travaux de 2020 :

-Travaux finis : Eglise, voirie du 3 au 5 rue de l'Eglise enrobée, étanchéité du château d'eau, remplacement de la vanne et de l'écoulement de la purge, changement de l'éclairage public (fonds de concours).

- Reste à régler 5 400,00 € Téos et Eiffage Energie et 6 300,97 € HT fonds de concours éclairage public

Concernant les travaux d'éclairage public - Fonds de concours

☞ une délibération doit être établie pour régler les travaux d'éclairage public (fonds de concours) de 6 300,97 € HT en raison du compte à utiliser 2041511 et non 21534.

Décision Modificative n° 1 du budget Commune 2020

M. le Maire présente au conseil municipal le courriel de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche du 25 novembre 2020 concernant 4 titres du 18/11/2020 pour régler les travaux d'Eclairage Public (fonds de concours)

La commune de Les Châtelliers-Notre-Dame a prévu ces investissements dans le chapitre d'immobilisations corporelles du budget commune 2020 mais les fonds de concours sont à saisir dans le chapitre d'immobilisations incorporelles, il est nécessaire de procéder à une modification du budget Commune 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de prendre la décision modificative suivante pour un montant de 6 300,97 € :

Décision modificative n° 1 budget Commune 2020			
<i>Investissement</i>		<i>Investissement</i>	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles Article 21535 Réseaux d'électrification	- 6 300,97 €	Chapitre 20 Immobilisations incorporelles Article 2041511 GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériel et études	+ 6 300,97 €

➤ Délibération n° 36/2020

☞ une délibération doit être établie pour chaque travaux d'éclairage public en vue de verser les fonds de concours à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (*participation financière de la commune par rapport à ces travaux financés par la CCEBP*).

Travaux Eclairage Public – Versement de fonds de concours

↳ Versement de fonds de concours : Renouvellement général de l'Eclairage Public 17 points lumineux
Référence affaire 2019-001

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public, ont été réalisés, sur le territoire communal :

Objet de l'opération : Renouvellement général de l'Eclairage Public 17 points lumineux Référence affaire 2019-001

Cette opération est financée par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (CCEBP), avec participation financière de la commune.

Le plan de financement est établi ainsi :

Opération	Montant HT de l'opération	Financement	Montant	Taux
Renouvellement général de l'Eclairage Public 17 points lumineux Référence affaire 2019-001	9 807,15 €	Commune de Les CND	4 012,01 €	40,91 %
		CCEBP	4 012,02 €	40,91 %
		Subvention Préfecture DSIL	1 783,12 €	18,18 %

Total	9 807,15 €	100 %
--------------	-------------------	--------------

S'agissant de la réalisation d'un équipement public local, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement au compte 2041511 du budget de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser un fonds de concours à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (CCEBP) pour les travaux d'éclairage public et à hauteur des montants définis ci-dessus.

➤ Délibération n° 37/2020

↳ Versement de fonds de concours : Mise en sécurité des armoires de commandes + 1 point lumineux
Référence affaire 2019-001

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public, ont été réalisés, sur le territoire communal :

Objet de l'opération : Mise en sécurité des armoires de commandes + 1 point lumineux Référence affaire 2019-001

Cette opération est financée par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (CCEBP), avec participation financière de la commune.

Le plan de financement est établi ainsi :

Opération	Montant HT de l'opération	Financement	Montant	Taux
Mise en sécurité des armoires de commandes + 1 point lumineux Référence affaire 2019-001	1 750,60 €	Commune de Les CND	358,08 €	20,45 %
		CCEBP	1 074,23 €	61,36 %
		Subvention Préfecture DSIL	318,29 €	18,18 %

Total	1 750,60 €	100 %
--------------	-------------------	--------------

S'agissant de la réalisation d'un équipement public local, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement au compte 2041511 du budget de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser un fonds de concours à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (CCEBP) pour les travaux d'éclairage public et à hauteur des montants définis ci-dessus.

➤ *Délibération n° 38/2020*

↳ Versement de fonds de concours : Rénovation des armoires A01 + A02 en complément opération de renouvellement général rue de l'Eglise, rue des Vanniers Référence affaire 2019-023

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public, ont été réalisés, sur le territoire communal :

Objet de l'opération : Rénovation des armoires A01 + A02 en complément opération de renouvellement général rue de l'Eglise, rue des Vanniers Référence affaire 2019-023

Cette opération est financée par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (CCEBP), avec participation financière de la commune.

Le plan de financement est établi ainsi :

Opération	Montant HT de l'opération	Financement	Montant	Taux
Rénovation des armoires A01 + A02 en complément opération de renouvellement général rue de l'Eglise, rue des Vanniers Référence affaire 2019-023	1 142,90 €	Commune de Les CND	285,72 €	25 %
		CCEBP	857,18 €	75 %

Total	1 142,90 €	100 %
--------------	-------------------	--------------

S'agissant de la réalisation d'un équipement public local, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement au compte 2041511 du budget de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser un fonds de concours à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (CCEBP) pour les travaux d'éclairage public et à hauteur des montants définis ci-dessus.

➤ *Délibération n° 39/2020*

↳ Versement de fonds de concours : Création de 4 points lumineux sur support aérien BT hameau de Ribelles Référence affaire 2019-026

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public, ont été réalisés, sur le territoire communal :

Objet de l'opération : Création de 4 points lumineux sur support aérien BT hameau de Ribelles
Référence affaire 2019-026

Cette opération est financée par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (CCEBP), avec participation financière de la commune.

Le plan de financement est établi ainsi :

Opération	Montant HT de l'opération	Financement	Montant	Taux
Création de 4 points lumineux sur support aérien BT hameau de Ribelles Référence affaire 2019-026	3 291,32 €	Commune de Les CND	1 645,16€	50 %
		CCEBP	1 645,16 €	50 %

Total	3 290,32 €	100 %
--------------	-------------------	--------------

S'agissant de la réalisation d'un équipement public local, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement au compte 2041511 du budget de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser un fonds de concours à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (CCEBP) pour les travaux d'éclairage public et à hauteur des montants définis ci-dessus.

➤ *Délibération n° 40/2020*

☞ une délibération doit être établie pour décider la durée d'amortissements des travaux d'éclairage public (fonds de concours)

Durée d'amortissement des travaux publics - Fonds de concours

M. le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux d'éclairage public - Fonds de concours doivent être obligatoirement amortis dans le budget de la commune.

Les dépenses d'investissement s'établissent de la façon suivante :

Dépenses d'investissement sur le budget de la commune à amortir Travaux d'éclairage public - Fonds de concours	
Désignation	Montant
Renouvellement général de l'Eclairage Public 17 points lumineux Référence affaire 2019-001	4 012,01 €
Mise en sécurité des armoires de commandes + 1	358,08 €

point lumineux	Référence affaire 2019-001	
Rénovation des armoires A01 + A02 en complément opération de renouvellement général rue de l'Eglise, rue des Vanniers	Référence affaire 2019-023	285,72 €
Création de 4 points lumineux sur support aérien BT hameau de Ribelles	Référence affaire 2019-026	1 645,16 €
Total		6 300,97 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal une durée d'amortissement de 5 ans pour les travaux cités ci-dessus, durée maximum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer un amortissement des dépenses concernant les **Travaux d'éclairage public - Fonds de concours** sur 5 ans. Sachant que les amortissements apparaîtront dans le budget de la commune dès 2021.

➤ *Délibération n° 41/2020*

Décision Modificative n° 2 du budget Eau 2020

M. le Maire explique au conseil municipal que 2 factures Teos et Eiffage Energie concernant des investissements imprévus sur le budget Eau 2020, de 3 900,00 € TTC et de 1 500,00 € TTC doivent être réglées en 2020.

Il est nécessaire de procéder à une modification du budget Commune 2020 en raison d'un dépassement de 3 000,01 € du budget primitif Eau 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de prendre la décision modificative suivante pour un montant de 3 000,01 € :

Décision modificative n° 2 budget Eau 2020			
<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Chapitre 011 Charges à caractère général Article 605 Achats d'eau	- 1 868,45 €	Chapitre 020 Dépenses imprévues Article 020 Dépenses imprévues	- 1 131,56 €
		Chapitre 21 Autres immobilisations corporelles Article 2158 Autres	+ 3 000,01 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement Article 023 Virement à la section d'investissement	+ 1 868,45 €	Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement Article 021 Virement de la section de fonctionnement	+ 1 868,45 €

➤ *Délibération n° 42/2020*

Décision Modificative n° 2 du budget Commune 2020

M. le Maire présente au conseil municipal le courriel de la Trésorerie du 09 septembre 2020 concernant la réforme de la Taxe d'Habitation.

La commune de Les Châtelliers-Notre-Dame a augmenté son taux entre 2017 et 2019, ce qui impacte un prélèvement estimé à 578 €, le montant exact sera connu en novembre 2020, il est nécessaire de procéder à une modification du budget Commune 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de prendre la décision modificative suivante pour un montant de 600 € :

Décision modificative n° 2 budget Commune 2020			
<i>Fonctionnement</i>		<i>Fonctionnement</i>	
Chapitre 014 <i>Atténuations de produits</i>		Chapitre 011 <i>Charges à caractère général</i>	
Article 739118 <i>Autres prél./ reversement. Fiscalité entre collectivités locales</i>	+ 600,00 €	Article 60612 <i>Énergie Électricité</i>	- 600,00 €

➤ *Délibération n° 43/2020*

III - Instauration du Droit de Prémption Urbain DPU sur un bien du territoire de la commune de Les Châtelliers-Notre-Dame *(annexe jointe)*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L 2122-22, 15° ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants ;

Vu la Carte Communale approuvée par délibération n° 36/2010 du conseil municipal en date du 10 septembre 2010 ;

Vu la délibération n° 13/22020 article 17° du conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation au Maire pour exercer au nom de la commune le droit de prémption urbain ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de prémption simple, sur les parcelles cadastrées AB 113 sis Le Frou 28120 Les Châtelliers-Notre-Dame et ZE 30 sis Les Clos Poussins 28120 Les Châtelliers-Notre-Dame *(voir plan annexé)* lui permettant de mener à bien sa politique foncière ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'instituer un droit de prémption urbain sur les parcelles cadastrées AB 113 sis Le Frou 28120 Les Châtelliers-Notre-Dame et ZE 30 sis Les Clos Poussins 28120 Les Châtelliers-Notre-Dame du territoire communal de la carte communale et dont le périmètre est précisé au plan ci-annexé.

Rappelle que le maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de prémption urbain.

Dit qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de prémption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L 213-13 du code de l'urbanisme.

➤ *Délibération n° 44/2020*

IV - Proposition de travaux 2021 et demande de subventions (FDI, DETR, ...)

M. le Maire présente au conseil municipal les devis reçus en mairie suivants :

Les travaux du budget Commune 2021 :

Voirie

Intermédiaire des Entreprises	Lieu	HT	TTC
Eure-et-Loir Ingénierie	Rue de l'Eglise - Sécurisation du carrefour	5 295,67 €	6 354,80 €
	Rue des Vanniers	4 922,89 €	5 907,47 €
	Rue du Frou	1 252,60 €	1 503,12 €

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de choisir les travaux de voirie Rue de l'Eglise - Sécurisation du carrefour, pour la somme totale de 6 354,80 euros TTC.

➤ *Délibération n° 45/2020*

Demande de subvention FDI au Conseil Départemental pour les travaux de voirie Rue de l'Eglise - Sécurisation du carrefour

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux de voirie Rue de l'Eglise - Sécurisation du carrefour.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prévoir les travaux de voirie Rue de l'Eglise - Sécurisation du carrefour et autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées dont FDI au Conseil Départemental et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 46/2020*

Aménagement de la place des tilleuls - Sécurisation des équipements publics

Entreprise	Objet	HT	TTC
Prestass	Pose de lisses	3 812,00 €	5 012,00 €
Direct Jeux	Aménagement (2 tables et 1 corbeille)	1 440,00 €	1 728,00 €
Total		5 252,00 €	6 740,00 €

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de choisir les travaux d'aménagement de la place des tilleuls - Sécurisation des équipements publics par les entreprises Prestass et Direct, pour la somme totale de 6 740,00 euros TTC

➤ *Délibération n° 47/2020*

Demande de subvention FDI au Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement de la place des tilleuls - Sécurisation des équipements publics

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux d'aménagement de la place des tilleuls - Sécurisation des équipements publics.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prévoir les travaux d'aménagement de la place des tilleuls - Sécurisation des équipements publics et autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées dont FDI au Conseil Départemental et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 48/2020*

Demande de subvention DSIL à la Préfecture pour les travaux d'aménagement de la place des tilleuls - Sécurisation des équipements publics

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux d'aménagement de la place des tilleuls - Sécurisation des équipements publics.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prévoir les travaux d'aménagement de la place des tilleuls - Sécurisation des équipements publics et autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées dont DSIL à la Préfecture et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 49/2020*

Demande de subvention DETR à la Préfecture pour les travaux d'aménagement de la place des tilleuls - Sécurisation des équipements publics

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux d'aménagement de la place des tilleuls - Sécurisation des équipements publics.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prévoir les travaux d'aménagement de la place des tilleuls - Sécurisation des équipements publics et autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées dont DETR à la Préfecture et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 50/2020*

Mare

Entreprise	Objet	HT	TTC
TP 28	Aménagement de la mare du Frou	28 335,50 €	34 002,60 €

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de choisir les travaux d'aménagement de la mare du Frou par l'entreprise TP 28, pour la somme totale de 34 002,60 euros TTC

➤ *Délibération n° 51/2020*

Demande de subvention à la Région Centre-Val de Loire pour les travaux d'aménagement de la mare du Frou

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux d'aménagement de la mare du Frou.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prévoir les travaux d'aménagement de la mare du Frou et autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées à la Région Centre-Val de Loire et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 52/2020*

Demande de subvention DSIL à la Préfecture pour les travaux d'aménagement de la mare du Frou

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux d'aménagement de la mare du Frou.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prévoir les d'aménagement de la mare du Frou et autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées dont DSIL à la Préfecture et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 53/2020*

Demande de subvention DETR à la Préfecture pour les travaux d'aménagement de la mare du Frou

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux d'aménagement de la mare du Frou.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prévoir les d'aménagement de la mare du Frou et autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées dont DETR à la Préfecture et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 54/2020*

Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement de la mare du Frou

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux d'aménagement de la mare du Frou.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prévoir les d'aménagement de la mare du Frou et autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées au Conseil Départemental et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 55/2020*

Les travaux du budget Eau 2021 :

Reprise assainissement

Entreprise	Objet	HT	TTC
ELO Travaux Publics	Reprise assainissement RD315 rue du Frou et des Vanniers	9 273,50 €	11 128,20 €

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de choisir les travaux de reprise assainissement RD315 rue du Frou et des Vanniers par l'entreprise ELO Travaux Publics, pour la somme totale de 11 128,20 euros TTC.

➤ *Délibération n° 56/2020*

Demande de subvention FDI au Conseil Départemental pour les travaux de reprise assainissement RD315 rue du Frou et des Vanniers

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux de reprise assainissement RD315 rue du Frou et des Vanniers.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prévoir les travaux de reprise assainissement RD315 rue du Frou et des Vanniers et autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées dont FDI au Conseil Départemental et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 57/2020*

Demande de subvention DSIL à la Préfecture pour les travaux de reprise assainissement RD315 rue du Frou et des Vanniers

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux de reprise assainissement RD315 rue du Frou et des Vanniers.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prévoir les travaux de reprise assainissement RD315 rue du Frou et des Vanniers et autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées dont DSIL à la Préfecture et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 58/2020*

Demande de subvention DETR à la Préfecture pour les travaux de reprise assainissement RD315 rue du Frou et des Vanniers

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux de reprise assainissement RD315 rue du Frou et des Vanniers.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prévoir les travaux de reprise assainissement RD315 rue du Frou et des Vanniers et autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées dont DETR à la Préfecture et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 59/2020*

Renforcement du réseau d'eau potable

Entreprise	Objet	HT	TTC
Eiffage Energie	Renforcement du réseau d'eau potable au hameau Les Aubilleries (1ère partie)	40 658,25 €	48 789,90 €

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de choisir les travaux de renforcement du réseau d'eau potable au hameau Les Aubilleries (1ère partie) par l'entreprise Eiffage Energie, pour la somme totale de 48 789,90 euros TTC.

➤ *Délibération n° 60/2020*

Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable au hameau Les Aubilleries (1ère partie)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux de renforcement du réseau d'eau potable au hameau Les Aubilleries (1ère partie).

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prévoir les travaux de renforcement du réseau d'eau potable au hameau Les Aubilleries (1ère partie) et autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées au Conseil Départemental et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 61/2020*

Demande de subvention DSIL à la Préfecture pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable au hameau Les Aubilleries (1ère partie)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux de renforcement du réseau d'eau potable au hameau Les Aubilleries (1ère partie).

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prévoir les travaux de renforcement du réseau d'eau potable au hameau Les Aubilleries (1ère partie) et autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées dont DSIL à la Préfecture et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 62/2020*

Demande de subvention DETR à la Préfecture pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable au hameau Les Aubilleries (1ère partie)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux de renforcement du réseau d'eau potable au hameau Les Aubilleries (1ère partie).

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prévoir les travaux de renforcement du réseau d'eau potable au hameau Les Aubilleries (1ère partie) et autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées dont DETR à la Préfecture et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 63/2020*

Sécurisation du château d'eau

Entreprise	Objet	HT	TTC
L2H MET.AL.	Sécurisation du château d'eau	2 572,00 €	3 086,40 €

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de choisir les travaux de sécurisation du château d'eau par l'entreprise L2H MET.AL., pour la somme totale de 3 086,40 euros TTC.

➤ *Délibération n° 64/2020*

Demande de subvention FDI au Conseil Départemental pour les travaux de sécurisation du château d'eau

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux de sécurisation du château d'eau.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prévoir les travaux de Sécurisation du château d'eau et autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées dont FDI au Conseil Départemental et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 65/2020*

Demande de subvention DETR à la Préfecture pour les travaux de sécurisation du château d'eau

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux de sécurisation du château d'eau.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prévoir les travaux de Sécurisation du château d'eau et autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées dont DETR à la Préfecture et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 66/2020*

Demande de subvention DSIL à la Préfecture pour les travaux de sécurisation du château d'eau

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux de sécurisation du château d'eau.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prévoir les travaux de Sécurisation du château d'eau et autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées dont DSIL à la Préfecture et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 67/2020*

V - Règlement des factures d'investissement avant le vote des budgets 2021 Commune et Eau

Budget communal 2021

Vu l'article L 1612-1 du code Général des Collectivités ;

M. le Maire informe que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération du conseil municipal, décider de régler des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente, soit 25 % de 12 583,61 € = 3 145,90 € maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à régler certaines dépenses urgentes avant le vote du budget de la commune et s'engage à ouvrir les crédits budgétaires suffisants au budget primitif 2021 afin de couvrir ces dépenses.

➤ *Délibération n° 68/2020*

Budget Eau 2021

Vu l'article L 1612-1 du code Général des Collectivités ;

M. le Maire informe que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération du conseil municipal, décider de régler des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente, soit 25 % de 68 140,64 € = 17 035,16 € maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à régler certaines dépenses urgentes avant le vote du budget de la commune et s'engage à ouvrir les crédits budgétaires suffisants au budget primitif 2021 afin de couvrir ces dépenses.

➤ *Délibération n° 69/2020*

VI - Demandes de subventions

☞ Demande de participation au Fonds de solidarité logement FSL

M. le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental concernant la demande de participation financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), qui permet aux personnes éprouvant des difficultés particulières d'accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas participer au Fonds de Solidarité pour le Logement en raison des baisses de dotations.

➤ *Délibération n° 70/2019*

☞ Demande de participation au Fonds d'Aide aux jeunes en difficultés FAJ

M. le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental concernant la demande de participation au Fonds départemental d'Aide aux Jeunes en difficultés (FAJ), qui permet d'aider financièrement les jeunes âgés de 18 à 25 ans dans le cadre d'un projet d'insertion professionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas participer au Fonds départemental d'Aide aux Jeunes en difficultés, sachant que la Communauté de Communes a décidé de se substituer aux communes membres.

➤ *Délibération n° 71/2019*

☞ Demande de subvention de l'Ecole Sainte Marie de Courville-sur-Eure

M. le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention de l'Ecole Sainte Marie de Courville-sur-Eure.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas attribuer une subvention à l'Ecole Sainte Marie de Courville-sur-Eure.

➤ *Délibération n° 72/2019*

☞ Demande de subvention d'AFM Téléthon

M. le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention d'AFM Téléthon.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas attribuer une subvention à AFM Téléthon.

➤ *Délibération n° 73/2019*

VII - Questions diverses

↳ Colis des anciens: Les achats ont été faits ainsi que pour les jouets.

↳ Pharmacie Chopard : M. le Maire lit la réponse de M. CHAPPARD

↳ FPIC: M. le Maire informe le Conseil Municipal que la CCEBP ne versera peut-être pas de FPIC en 2021.

↳ Eclairage public sur la commune de Les CND : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude d'instruction pour l'éclairage public sera faite sur la commune.

VIII- Tour de table

↳ M. Linzé BIDET liste tous les travaux qui devraient être faits dans les plus brefs délais

↳ M. Linzé BIDET demande qu'un stop soit installé sur la rue du Frou au croisement de la rue de la Barre et de la rue des Vanniers.

Le Conseil Municipal approuve cette décision.

↳ M. Alain OCHOA explique qu'un panneau de signalisation est tombé à Ribelles et qu'un panneau de signalisation d'une piste cyclable est placée au mauvais endroit.

M. le Maire informe que la demande de travaux sera faite.

↳ M. Jean-Marc SORTAIS a demandé un devis pour les 5 chasubles de l'église.

↳ M. le Maire informe que le site internet de la commune de Les CND, agencé par M. Alain OCHOA, est ouvert :

<https://leschateliersnotredame.fr/>

↳ M. Michel THOUMINE informe que le bulletin municipal est en cours de réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00